

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

SOMMAIRE

ARTICLE 1p -	ORGANISATION DE LA COURSE
ARTICLE 2p -	ASSURANCES
ARTICLE 3p -	CONCURRENTS et PILOTES
ARTICLE 4p -	VEHICULES et EQUIPEMENTS
ARTICLE 5p -	PUBLICITÉS
ARTICLE 6p -	SITES ET INFRASTRUCTURES
ARTICLE 7p -	DEROULEMENT de l'EPREUVE
ARTICLE 8p -	PENALITÉS
ARTICLE 9p -	CLASSEMENTS
ARTICLE 10p -	PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE DU CLUB D'ALSACE et du RHIN organise le samedi 1^{er} mai 2010 avec le concours de l'association HURE ANIMATION, sous le patronage de l'AUTOMOBILE CLUB, l'épreuve automobile régionale de course de côte dénommée

17^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE L'ORMONT

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des Courses de côte, pour le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile « Lorraine Alsace » et le Championnat d'Alsace des Conducteurs "Challenge BEURAI".

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro **XX** en date du **XX.XX.2010** et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro **R XX** en date du **XX.XX.2010**

ARTICLE 1P - ORGANISATION DE LA COURSE

Comité d'honneur

Sous la présidence de Me Didier BOLLECKER, Président de l'Automobile Club

- M. Christian DEMANGE, Maire de Saint Jean d'Ormont
- M. Jacky CLEMENT, Président du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine - Alsace

Comité d'organisation

- Président : Philippe RUBIGNY, Président de l'ASACAR
- Membres :
Melle Aurélie KIRMANN, Mme Pati ZUMSTEG
MM., Matthieu BERST, Bernard DELLENBACH, Christian DEMANGE, Hervé LAGRAVE, Franck MADER, Francis ROMBOURG, Charly ZUMSTEG

Article 1.1p - Officiels

Responsable de l'organisation et Président de HURE ANIMATION	M. Christian DEMANGE	Licence En cours
Responsable ASACAR	M. Bernard DELLENBACH	Licence 10854 / 0319
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Serge MISTRI	Licence 5945 / 0307
Commissaires Sportifs	M. Bernard DELLENBACH	Licence 10854 / 0319
	M. Jean WAMBACH	Licence 3030 / 0306
Secrétaire du Collège	Mlle. Aurélie KIRMANN	Licence 166443 / 0319
Directeur de Course	M. Daniel BLANQUIN	Licence 1941 / 0319
Directeur de Course Adjoint	M. Francis ROMBOURG	Licence 34694 / 1316
	M. Francis GROUD	Licence 8035 / 1316
Directeur de Course Adjoint Parc Haut	M. Claude HUCK	Licence 177639 / 0319
Adjoint	M. Hubert VIEHE	Licence 170543 / 0319
Commissaire Technique Responsable :	M. Gérard PROTOIS	Licence 1921 / 0321
Commissaires Techniques	M. Michel SALTZMANN	Licence 15471 / 0307
	M. Denis DERCHE	Licence 33547 / 0318
	M. Emile TENA	Licence 124058 / 0312
Chargés des relations avec les concurrents:	M. Jean-Michel HENRY	Licence 15551 / 0314
	M. Michel LEONATE	Licence 12844 / 0319
Chronométrateurs :	Mme Francine BLANQUIN	Licence 1945 / 0312
	M. Christian LUX	Licence 22482 / 0317
	M. Sandrine LUX	Licence 22483 / 0317
	M. Arnaud SCHOHN	Licence 184031 / 0319
Chronométrateur chargé des Classements	M. Christian LUX	Licence 22482 / 0317
Responsable Publicité	M. Jean-Michel HENRY	Licence 15551 / 0314
Responsable des Commissaires de route :	M. Charly ZUMSTEG	Licence 166987 / 0319
Adjoint	M. Guy ARNOLD	Licence 153094 / 0319
Secrétaire du Meeting	Mme Pati ZUMSTEG	Licence 164612 / 0319
Responsable Communication	M. Thomas GUINEBERT	Licence 184030 / 0319
Responsables parc :	M. Philippe LEINDECKER	Licence 145793 / 0319
Bas	M. Jacques LOCATELLI	Licence 130253 / 0319
Bas		
Haut	Hure Animation	

Responsable pré-grille de départ	M. Franck MADER	Licence 187564 / 0319
	M. Jean et Michèle LACAQUE	Licence 6277 et 6276 / 0312
	M. Jean-Claude JACQUEL	Licence 1742 / 0319
Responsable grille de départ	M. Guy ARNOLD	Licence 153094 / 0319
	M. Hervé ANTZEMBERGER	Licence 27117 / 0319
Responsable Affichage – Presse	M. Pascal FAIVRE	Licence 18024 / 0319
Responsable matériel	M. Gérard CLAUDE	Licence 170101 / 0319
Responsable PC et Radios	M. Matthieu BERST	Licence 175079 / 0319
Responsable de la sécurité :	M. Christian DEMANGE	Licence en cours
Médecin-Chef	M. Christophe MAURICE	
Médecin	M. Stéphane WOLFF	
Ambulances	MADER	
Responsable Sécurité Public	Croix Rouge Française	
Responsable Sécurité Pilotes	M. Franck MADER – M. Hervé LAGRAVE	
Responsable Feu et Désincarcération	M. Hervé LAGRAVE	
Speaker	M. René GOESEL	
Vérifications administratives	Francis GROUD – Pati ZUMSTEG – Arsène MATTERN – Thomas GUINEBERT	

Article 1.2p - Horaires

- Clôture des engagements le **lundi 26 avril 2010 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).
- Publication de la liste définitive des engagés le 28 avril 2010 à midi.
- Vérifications administratives le 30 avril 2010 de 19 h 00 à 21 h 00 (facultatives) et le 1^{er} mai 2010 de 06 h 15 à 07 h 30 à la salle polyvalente « La Rosière » à St Jean d'Ormont
- Vérifications techniques le 30 avril 2010 de 19 h 15 à 21 h 15 (facultatives) et le 1^{er} mai 2010 de 06 h 30 à 07 h 45 à la salle polyvalente « La Rosière » à St Jean d'Ormont
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : le 1^{er} mai 2010 à 08 h 00 à la salle polyvalente « La Rosière ».
- Parc départ : sur la RD 32
- Essais non chronométrés : le 1^{er} mai 2010 de 08 h 15 à 09 h 30.
- Essais chronométrés : le 1^{er} mai 2010 de 09 h 45 à 11 h 30.
- Briefing des pilotes : le 1^{er} mai 2010 à 11 h 45 sur la ligne de départ
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 h 00 à la salle polyvalente « La Rosière ».
- Course :

1 ^{ère} montée :	le 1 ^{er} mai 2010 de 12 h 15 à 14 h 00
2 ^{ème} montée :	le 1 ^{er} mai 2010 de 14 h 15 à 16 h 00
3 ^{ème} montée :	le 1 ^{er} mai 2010 de 16 h 15 à 18 h 00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage au Parc Concurrents.

- Affichage des résultats provisoires : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent à la salle polyvalente « La Rosière »
- Parc Fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) : situé sur le parking de la salle polyvalente « La Rosière » à St Jean d'Ormont
- Remise des prix le 1^{er} mai 2010 à 19 h 00 à la salle polyvalente « La Rosière »
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
 - Réunion 1 : le 1^{er} mai 2010 à 07 h 45, à la salle polyvalente « La Rosière »
 - Les réunions suivantes seront déterminées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Article 1.3p - Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu à la salle polyvalente « La Rosière » :

- de 06 h 15 à 06 h 45 pour les groupes N / FN et A / FA
- de 06 h 45 à 07 h 15 pour les groupes FC/F2000, CM et GT de série
- de 07 h 15 à 07 h 30 pour les groupes C3/CN et D/E, FR, FF, F3B

Les vérifications techniques auront lieu à la salle polyvalente « La Rosière » :

- de 06 h 30 à 07 h 00 pour les groupes N / FN et A / FA
- de 07 h 00 à 07 h 30 pour les groupes FC/F2000, CM et GT de série
- de 07 h 30 à 07 h 45 pour les groupes C3/CN et D/E, FR, FF, F3B

Des vérifications administratives et techniques facultatives auront lieu le 30 avril 2010 de 19 h 00 à 21 h 15. Les concurrents pourront s'y présenter librement. Ceux qui auront satisfaits aux contrôles, n'auront plus à s'y présenter le lendemain. *La délivrance de nouveaux passeports techniques ne se fera que le 30/04/2010 lors des vérifications facultatives.*

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage CUREL 88210 DENIPAIRE Téléphone 03 29 58 98 57

Prix de la main-d'œuvre : selon tarif prescrit par la réglementation de la FFSA.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leur véhicule et dans le cas d'un véhicule loué ou prêté, une attestation du propriétaire du véhicule engagé autorisant l'utilisation en compétition dudit véhicule.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 07 h 45 le 1^{er} mai 2010.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 1^{er} mai 2010 à 07 h 45.

Article 1.5p - Dispositions particulières

Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement, ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas non prévus (force majeure ...).

Tout concurrent dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détournement d'objets etc...) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

ARTICLE 2P - ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-après :

- Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels),
- Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

ARTICLE 3P - CONCURENTS ET PILOTES

Article 3.1p - Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASACAR - 5 Avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 25 63 50 - Fax. 03 88 25 80 76

E-mail : asacar@automobileclub.org jusqu'au **26 avril 2010 - Minuit.**

Les demandes d'engagements seront disponibles sur le site Internet **www.asacar.eu**

Les frais de participation sont fixés à **340 €**, réduits à **170 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Pour être valables, **les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.** Le fait de payer les droits minorés de 170 €, implique une acceptation tacite de la publicité optionnelle.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

- **Forfait** : tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, fax ou télex 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation selon réglementation générale.

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p - Voitures admises

Le nombre de concurrents admis est fixé à 120.

Les groupes admis sont précisées dans l'article 4.1 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Les classes admises sont précisées dans l'article 4.1 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques - Equipements : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 4.3p - Numéros de course : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 4.4p – Mesures et dispositifs de sécurité : Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

Article 4.2.7p – Echappement :

Voitures fermées, Groupe CM et GT, niveau sonore maximal

105 dB A maxi

Voiture ouvertes, niveau sonore maximal

110 dB A maxi

ARTICLE 5P - PUBLICITES : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par additif
- Publicité optionnelle sera précisée par additif

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p - Parcours

La Course de Côte Régionale de l'Ormont se déroule sur la route RD 32

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ :

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ :	452 mètres	Dénivelé :	89 m
Arrivée :	541 mètres	Pente moyenne :	5.93 %
Longueur du parcours : 1,500 km			

Modalités de départ : la mise en pré-grille de départ se fera dans St Jean d'Ormont

Parc départ : sur la RD 32, dans St Jean d'Ormont

Parc arrivée : sur la RD 32, 250m après l'arrivée

Article 6.2p - Route de Course : sur la RD 32 à la sortie de St Jean d'Ormont en direction de Ban de Sapt

Article 6.3p - Pré-grille

Pré-grille : sur la RD 32 à la sortie de St Jean d'Ormont

File de départ : les conducteurs devront se ranger en file de départ, dans l'ordre des numéros, au minimum **10 minutes avant l'heure de départ prévue** pour la mise en pré-grille. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté à l'heure pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4p - Signalisation : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 6.5p - Parc Concurrent

Les parcs concurrents sont situés le long de la RD 32 jusqu'à la pré-grille, sur les parkings et la voirie dans St Jean d'Ormont

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 18 h 00 le 30 avril 2010.

Dans le parc Concurrents, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum)
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents
- de ne pas procéder à des démarrages des moteurs de compétition entre le vendredi 30 avril 2010 **21 h 00** et le samedi matin 1^{er} mai 2010 **08 h 00**.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

Article 6.6p - Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le parking de la salle polyvalente « La Rosière » à St Jean d'Ormont

Article 6.7p - Tableaux d'affichage

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications, à proximité des contrôles
- pendant les essais et la course, au Parc Concurrents
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au Parc Concurrents. Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p - Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la salle polyvalente « La Rosière » à St Jean d'Ormont de 08 h 30 à 17 h 00

Téléphone permanence n° 06 15 19 07 52

Centre de secours le plus proche : St Dié des Vosges Téléphone le 18

Centre Hospitalier Général de St Dié des Vosges Téléphone n° 03 29 58 93 84

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1p - Essais

Essais non chronométrés le 1^{er} mai 2010 de 08 h 15 à 09 h 30

Essais chronométrés le 1^{er} mai 2010 de 09 h 45 à 11 h 30.

Article 7.2p - Conférence aux pilotes (briefing)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à 11 h 45 le 1^{er} mai 2010 sur la ligne de départ.

La présence de tous les pilotes et des chefs de poste y est obligatoire.

Article 7.3p – Course

3 montées de course. Les concurrents ont obligation d'effectuer toutes les montées de course prévues sauf cas de force majeure dûment constaté et accepté par le Collège des Commissaires Sportifs sous peine de sanction décidée par ce dernier.

Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques, quel qu'il soit, est interdit dans les épreuves régionales de Courses de Côte et de Slaloms.

ARTICLE 8P - PENALITES

Absence au briefing : **110 €**

Départ anticipé : **1 seconde**

Conducteur ne se présentant pas dans l'ordre prévu pour le départ : **1 seconde**

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera en tenant compte du meilleur temps réalisé sur une montée.

Ex aequo : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Les classements provisoires seront affichés ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent au Parc Concurrents et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour les pilotes marquant des points à la Coupe de France
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

ARTICLE 10P - PRIX

Article 10.2p - Prix

La répartition des prix (cumulables) se fera de la façon suivante :

Classements GENERAL	1 ^{er}	200 €	4 ^{ème}	90 €		
	2 ^{ème}	150 €	5 ^{ème}	60 €		
	3 ^{ème}	125 €				
Classement par CLASSE	de 1 à 5 partants :	1 ^{er}	170 €			
	Plus de 5 partants :	1 ^{er}	170 €	2 ^{ème}	125 €	
	Plus de 10 partants :	1 ^{er}	170 €	2 ^{ème}	125 €	3 ^{ème} 100 €
	Dames :	1 ^{ère}	170 €			
	Jeunes (- 25 ans) :	1 ^{er}	170 €			

Article 10.3p - Coupes

Les coupes seront attribuées de la façon suivante :

CLASSEMENT GENERAL	1 coupe au 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème}
CLASSEMENT PAR CLASSE	1 coupe pour le 1 ^{er}
	Plus de 5 partants par classe 1 coupe aux 1 ^{er} , 2 ^{ème}
	Plus de 10 partants par classe 1 coupe aux 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème}
Coupe des Dames	1 coupe à la 1 ^{ère} Dame
Jeunes	1 coupe pour le 1 ^{er}

Deux coupes seront remises aux commissaires.

Article 10.4p – Podium.

Article 10.5p - Remise des Prix et Coupes

La remise des prix et coupes aura lieu le 1^{er} mai 2010 à 19 h 00 à la salle polyvalente « La Rosière » à St Jean d'Ormont

Article 10.6p - Remise des Chèques et Palmarès

Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès seront remis lors de la cérémonie de Remise des Prix.

Les résultats seront disponibles sur le site Internet **www.asacar.eu**